

M. WEISS: Et les programmes sont élaborés au niveau local?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous fournir un exemple d'élaboration du programme dans un comté? Comment s'y prend-on?

M. WEISS: Nous constituons d'abord un groupe formé de toutes les autres agences fédérales de la région et nous convoquons notre groupe chargé de l'élaboration du programme.

Le PRÉSIDENT: Cette initiative relève-t-elle du Service de vulgarisation?

M. WEISS: Oui. Nous convoquons ce groupe et nous lui exposons durant un entretien de quelques heures la situation telle qu'elle se présente dans le comté; sa nature, ses revenus, sa population, tous les détails relatifs aux récoltes et tous les autres renseignements dont nous disposons. A ce stade, le groupe chargé d'établir le programme se divise en comités plus restreints: un de l'industrie, un autre de la jeunesse, et d'autres des divertissements, de l'agriculture, de la sylviculture. On formule des propositions sur le programme que le Service de vulgarisation doit appliquer dans ce comté. Le programme est finalement rédigé, approuvé par le comité du comté et envoyé au bureau d'Etat qui possède un exemplaire du genre de programme que les gens du rez-de-chaussée proposent, ces gens qui sont là pour faire accepter aux intéressés le programme que l'on veut présenter.

Le sénateur HORNER: J'aimerais faire remarquer, monsieur le président, qu'en cette époque et ce siècle où on s'acharne à vouloir que le gouvernement se charge de tout, il est réconfortant d'entendre ce que M. Weiss vient de nous dire pour comprendre où il faut chercher la main secourable.

M. KEPNER: Je n'aurais qu'une remarque à ajouter. Les personnes qui appartiennent comme M. Weiss au Service de vulgarisation sont des propagandistes. M. Weiss a employé le terme "vulgarisation" d'une manière très naturelle au cours de l'entretien et cela est fort à propos. Cependant, je tiens à faire remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement d'une entreprise de vulgarisation. Il faut quelqu'un qui donne des conseils et des directives d'ordre technique. Il arrive que nous travaillions au Service de vulgarisation et que nous ayons peut-être plus d'expérience en ce domaine. Des gens comme M. Weiss sont hautement qualifiés à cet égard et on nous a demandé d'en assurer la direction. En ce qui a trait aux agents chargés de l'aménagement rural, mentionnés précédemment, ainsi qu'à ceux qui travaillent à l'échelon fédéral, bien qu'ils dépendent au niveau administratif d'un supérieur pour recevoir leur rémunération et ainsi de suite, ils sont bel et bien sur place à titre de représentants de toutes les agences fédérales qui collaborent de quelque manière aux travaux entrepris et ils sont chargés de solliciter l'aide de d'autres agences fédérales suivant la contribution que ces dernières peuvent leur apporter. Ils sont donc, sous ce rapport, quelque peu différents de nos agents de vulgarisation.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je me représente assez mal le fonctionnement et les rouages de ces agences aux divers niveaux du gouvernement fédéral, de l'Etat et du comté. On estime chez moi dans ma province, à l'est du pays, que ni l'agriculture, ni la sylviculture, ni les domaines qui leur sont connexes, ne relèvent des comtés, ni des municipalités. Cela relève exclusivement de la province. Il est bien